

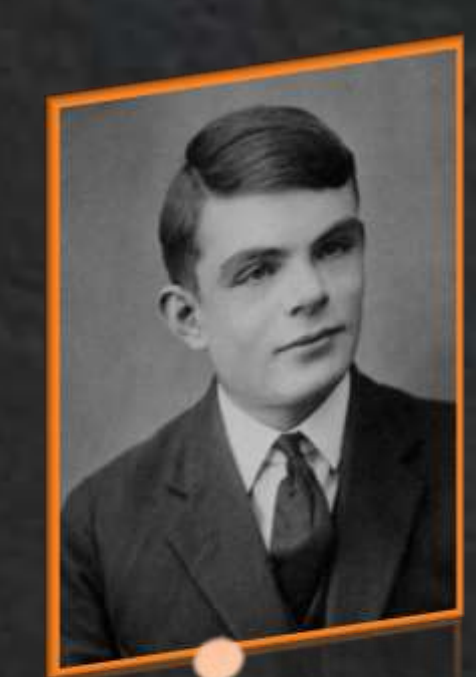
Du nouveau pour faciliter le partage avec la Loi pour une République Numérique !

Je passe à l'action, je partage !

...mes programmes



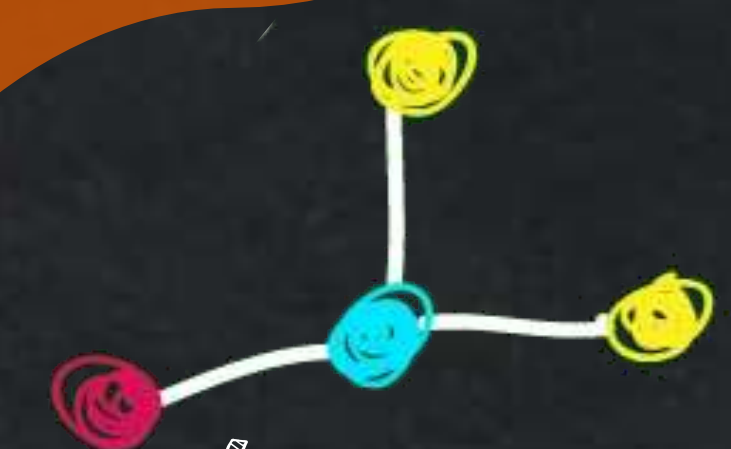
Je dépose mes codes de logiciels, sous licence libre, dans une forge.



D'autres développeurs pourront utiliser et améliorer mon code !

Action 3

...mes données

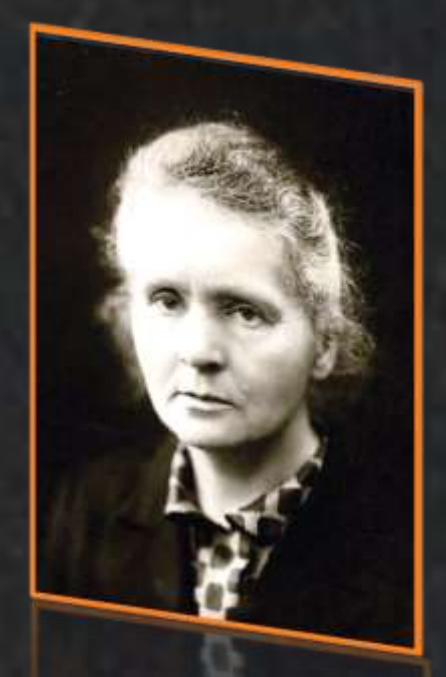


Je vérifie si l'éditeur de l'article associé préconise un entrepôt.

Pour trouver un entrepôt :



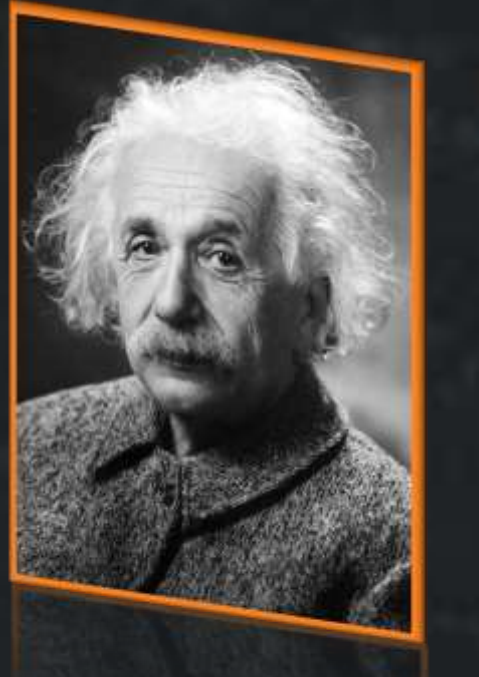
Je dépose dans un entrepôt généraliste ou spécialisé.



Mes expériences sont reproductibles, mes données citables et réutilisables !

Action 4

...mes articles



Je vérifie la politique de l'éditeur dans mon contrat ou dans



Un embargo est demandé pour le postprint

Pas d'embargo

Article mis en ligne gratuitement par l'éditeur

Je dépose immédiatement la version finale dans HAL, j'applique l'embargo mais jamais plus de 6 mois en "sciences, techniques et médecine" et 12 mois en "sciences humaines et sociales".
C'est la loi qui le permet !



Tout lecteur avec un compte HAL peut demander accès à l'article avant la fin de l'embargo.

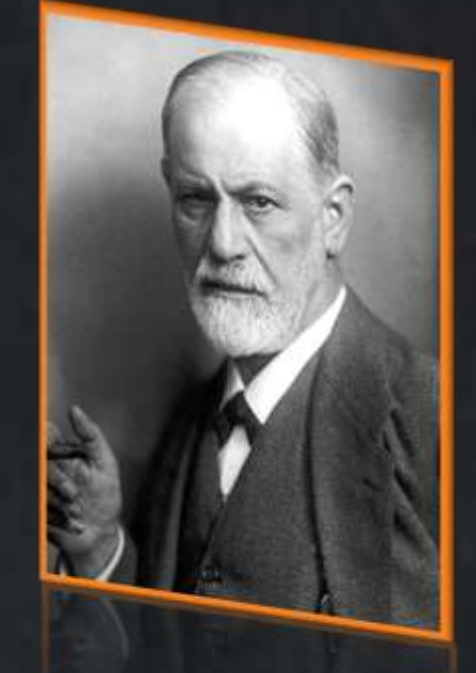
Attention quand même aux frais à payer. Si c'est gratuit ou une épi-revue, c'est mieux !

Action 1

Je dépose immédiatement la version finale dans HAL, sans embargo !

En déposant dans HAL, tout le monde peut accéder à mon article !

Action 2



AUGMENTATION DU LECTORAT. DU NOMBRE DE CITATIONS
VALORISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA RECHERCHE

